

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Commune de Rennes

Enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par le CHU de Rennes pour un centre chirurgical et interventionnel (CCI) sur le site de Pontchaillou

Enquête publique
du jeudi 15 octobre au lundi 16 novembre 2020

**Seconde partie du rapport d'enquête :
Conclusions et avis motivé**

- Autorité organisatrice : Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine, AP du 24 septembre 2020
- Porteur du projet : CHU Rennes
- Commissaire enquêteur : Guy Appéré

Fait à Laillé, le 10 décembre 2020

SOMMAIRE

A- CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1- Le contexte

1.2- Le projet

2. ANALYSE DU PROJET

2.1- Les enjeux et l'opportunité du projet

2.2- L'étude d'impacts sur le milieu physique

2.3- L'étude d'impacts sur la biodiversité

2.4- L'étude d'impacts sur le milieu humain

2.5- L'étude des dangers et de la sécurité

2.6- La transition énergétique et le changement climatique

2.7- Les effets cumulés

2.8- La conformité aux plans, programmes, projets et schémas

2.9- L'acceptabilité

3. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

4. CONCLUSIONS

B- AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A- CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1. PRESENTATION DU PROJET

Le document « Première partie du rapport d'enquête » a décrit le projet « Nouveau CHU » porté par le CHU de Rennes qui a déposé une demande de permis de construire un centre chirurgical et interventionnel (CCI) sur le site de Pontchaillou, à Rennes, en Ille-et-Vilaine, et objet de présente enquête publique.

Ce document a aussi rappelé le cadre de l'enquête publique, analysé les impacts du projet sur l'environnement et examiné l'étude de dangers, enfin, il a relaté les observations formulées et les réponses apportées par le porteur du projet.

Cette seconde partie du rapport d'enquête, objet du présent document, après avoir rappelé succinctement le contexte et les grandes lignes du projet, reprendra les points majeurs de l'analyse. Cette analyse conduira ensuite le commissaire enquêteur à formuler ses conclusions personnelles et son avis motivé sur la demande présentée par le CHU de Rennes et soumise à cette enquête publique.

1.1- Le contexte

Le centre hospitalier universitaire (CHU) de Rennes est un établissement public de santé d'une capacité de 1 854 lits, implanté sur quatre sites répartis sur l'agglomération rennaise. L'ensemble représente un patrimoine immobilier d'environ 31,5 hectares.

L'établissement enregistre 90% de patients résidant dans les départements du Morbihan, des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine, dont 75% pour le seul département d'Ille-et-Vilaine. Ces chiffres témoignent de la place importante de l'établissement dans le territoire régional.

Premier employeur de Bretagne, le CHU de Rennes s'appuie sur 9 260 professionnels. L'établissement est à la fois un hôpital de proximité, assurant une offre de soins pour tous et un hôpital de recours et de référence, par ses activités de recherche et d'enseignement, à vocation régionale et extrarégionale. Les facultés de santé de l'Université de Rennes 1 sont voisines du CHU de Rennes.

Situé dans la partie Nord-Ouest de Rennes, le site de Pontchaillou s'inscrit dans un secteur urbain dense et regroupe la plus grande partie des fonctions du centre hospitalier universitaire de Rennes. Le site de Pontchaillou représente le site principal du CHU de Rennes. Il accueille la majorité des activités de médecine et de chirurgie adulte de l'établissement ainsi que l'activité de médecine physique et de réadaptation enfant et adulte. Le site abrite également les activités d'oncologie du centre Eugène Marquis. Le site de l'hôpital sud, distant de quelques kilomètres, est intégré au périmètre du projet de restructuration puisque ses activités seront déplacées à terme sur le site de Pontchaillou.

Le projet global de reconstruction prévoit plusieurs opérations principales sur ce site, et notamment :

- La construction d'un **centre chirurgical et interventionnel** (CCI) intégrant les activités de blocs opératoires, de soins critiques et d'hospitalisations de chirurgie,
- La construction d'une **plate-forme logistique** intégrant les fonctions hôtelières et de traitement des déchets. L'ensemble des filières est accompagné de l'installation d'un système de transport lourd automatisé circulant dans un réseau de galeries enterrées à créer,
- La construction d'un **pôle femme-mère-enfant** (FME) intégrant les activités de pédiatrie, de néonatalogie et de gynécologie-obstétrique,
- La construction d'un **institut régional de cancérologie** (IRC) intégrant les activités ambulatoires de consultations, d'hôpitaux de jour, de soins de support, de radiothérapie, une pharmacie ainsi que des laboratoires de biologie et de recherche,

- La restructuration du **centre cardio pneumologique** (CCP) transformé en pôle d'imagerie multimodale intégrant l'imagerie conventionnelle et la médecine nucléaire,
- La construction de **bâtiments d'hospitalisations** pour compléter l'offre de soins,
- La restructuration du **bâtiment médico-technique** (BMT) intégrant les activités de stérilisation, de pharmacie à usage interne et de logistique,
- La construction d'un **parking silo** associé à des activités d'hôtellerie médicale et de services,
- La démolition du **bloc hôpital** libérant ainsi un potentiel foncier.

La réalisation de ce programme devrait durer 10 ans.

1.2- Le projet

Le projet de reconstruction du CHU se situe sur la commune de Rennes, non loin du centre-ville. Le site de Pontchaillou est bordé par les universités de Rennes 1 et Rennes 2 et le quartier Nord Saint-Martin, plus résidentiel.

La demande, objet de la présente enquête publique, concerne la première phase : la construction d'un centre chirurgical et interventionnel (CCI).

Ce premier bâtiment structurant du nouveau CHU, d'une surface de 50 000 m² de plancher, comportera un rez-de-chaussée et six étages. Formant un rectangle de 100 mètres par 80 mètres, il abritera des blocs opératoires sur les deux premiers niveaux, des bureaux, des vestiaires et des chambres d'hospitalisation de chirurgie sur les autres étages. Une hélisation est prévue sur ce bâtiment pour assurer le circuit « axe rouge », des urgences au plus près du bloc opératoire.

La durée prévue de cette réalisation est de 3,5 ans.

1.2.1- Le diagnostic patrimonial

Les opérations immobilières réalisées au cours des 25 dernières années ont contribué à répondre de façon ponctuelle à des besoins sanitaires et à améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des patients. Néanmoins, elles n'ont que très partiellement résolu les questions posées par la vétusté globale des deux principaux sites, l'éclatement des activités et les difficultés d'organisation médicales et soignantes, techniques et logistiques qui pénalisent le parcours patient et le bon fonctionnement du CHU.

Au sein de chaque site, les activités et les fonctions sont éclatées. Sur le site principal de Pontchaillou, l'éclatement des fonctions pose problème au regard des enjeux de cohérence du projet médical et de l'organisation. Le site présente une grande disparité architecturale et un modèle éclaté avec 9 sites de blocs opératoires et 3 sites interventionnels, 22 hôpitaux de jour, ... Le site est composé de 48 bâtiments de tailles variables qui représentent autant de portes d'entrée possibles pour le patient.

Parallèlement, l'éloignement des deux sites principaux (Pontchaillou et l'hôpital Sud) est une source de difficulté majeure tant pour l'organisation du CHU que pour les conditions de travail des professionnels. La conception ancienne d'un bâtiment des années 1970 (l'hôpital Sud) dont la réhabilitation serait coûteuse et peu fonctionnelle ainsi que son éloignement des autres disciplines médicales adultes sont des freins à la mise en oeuvre des projets médicaux. En outre, l'éclatement des activités d'imagerie, des blocs opératoires, des laboratoires et des pharmacies sur deux sites génère d'importantes difficultés de fonctionnement. Près de 340 000 km sont parcourus chaque année entre Pontchaillou et l'hôpital Sud pour des transports de toute nature.

L'absence d'espaces communs regroupant et facilitant les échanges entre unités de recherche déjà présentes sur le site, la dispersion des équipes cliniques, la vétusté des laboratoires et de biologie médicale ont, par ailleurs, freiné le développement de la recherche au CHU malgré un fort potentiel universitaire.

Enfin, une mise en conformité aux standards modernes de prise en charge sur le plan hôtelier est devenue nécessaire.

1.2.2- Les enjeux du projet de reconstruction

Situé dans un quartier en pleine mutation, à proximité immédiate du centre-ville, le CHU de Rennes s'inscrit dans un projet urbain global et offre un potentiel unique de développement.

Le projet de reconstruction du CHU de Rennes vise à regrouper sur un site unique l'intégralité des activités de médecine, chirurgie et obstétrique aujourd'hui éclatées entre l'hôpital Sud et Pontchaillou. Ce regroupement est l'opportunité de repenser intégralement le mode d'organisation de l'hôpital et de son environnement en adoptant les principes suivants :

- L'organisation par bâtiment selon une logique de parcours patients,
- Le regroupement des activités par nature de prise en charge,
- La modernisation intégrale du mode d'approvisionnement logistique des bâtiments,
- Une refonte complète du plan de circulation du site et de sa structuration urbaine,
- Le développement de liens de proximité avec la ville et avec les partenaires scientifiques et académiques présents du site (INSERM, CNRS, EFS, EHESP, etc.),
- Le développement d'une politique d'accessibilité pour tous.

1.2.3- Le périmètre opérationnel du projet

La démolition de l'ancien bâtiment des urgences, remplacé dans sa fonction par le centre des urgences et réanimations, a libéré un terrain en plein cœur de la cité hospitalière.

Le périmètre opérationnel du projet correspond aux surfaces impactées par le projet sur le site de Pontchaillou, auquel est ajouté un terrain non aménagé au nord du site et qui fera office de zone logistique chantier ou de parking provisoire pendant les phases de chantier.

Le périmètre d'étude prend en compte une zone élargie du quartier de Pontchaillou. Ce périmètre est notamment utilisé pour les études socio-économiques, faune-flore ou mobilité. L'hôpital Sud est intégré au périmètre d'étude pour cette dernière thématique.

1.2.4- Un phasage des opérations

Le projet de reconstruction in situ prévoit une déclinaison par phase, dans le but, d'une part, de répondre aux contraintes liées à la disponibilité effective des emprises foncières et pour lisser dans le temps les impacts de chantier sur un site en exploitation, d'autre part.

Un phasage des travaux est prévu pour les opérations principales. Chacune de ces opérations est associée à une ou plusieurs opérations dites connexes, de démolition, d'adaptation de l'existant ou encore de construction de bâtiments provisoires.

2. ANALYSE DU PROJET

La démarche environnementale, socle de la réflexion

L'approche environnementale se traduit par une cohérence d'ensemble visant à moderniser l'établissement de santé. La démarche se construit avec une exigence forte dans la conception et la réalisation du projet d'aménagement du site, le tout dans un cadre respectueux de l'environnement et pensé pour l'utilisateur. Le CHU de Rennes souhaite inscrire l'environnement au coeur des enjeux de son projet de reconstruction.

En réponse à ses préoccupations et considérant les particularités du site, le CHU de Rennes a engagé une démarche environnementale basée sur les principaux référentiels environnementaux et sur les critères les plus pertinents au regard de ses activités. Considérant l'hôpital comme un acteur urbain incontournable de l'agglomération, les thématiques sont traitées en cohérence avec les politiques locales engagées par la ville de Rennes et la métropole.

Le projet prévoit ainsi la mise en valeur des enjeux environnementaux du site, à savoir :

- La valorisation des espaces verts et des espaces de vie partagés sur le site ;
- La préservation du cadre de vie du site en phase chantier ;
- La mise en oeuvre d'une politique d'achat écoresponsable ;
- La mise en oeuvre d'un plan de gestion des ressources ;
- Les modes de déplacement autour des transports en commun et des mobilités douces ;
- La préservation des aménagements paysagers comme niche écologique pour la biodiversité.

Ces enjeux environnementaux du projet de reconstruction du CHU de Rennes se déclinent en synergie avec les enjeux et les politiques locales portés par Rennes Métropole :

2.1- Les enjeux et l'opportunité du projet

Dans le cadre du schéma directeur immobilier réalisé en amont du projet, l'une des hypothèses était la reconstruction de l'établissement sur un site neuf. Trois propositions de sites, en remplacement du site actuel Pontchaillou, ont été faites par la ville de Rennes pour y installer le nouveau CHU et les atouts et faiblesses de chacun des 4 sites ont été identifiés.

Après comparaison multicritères de ces sites, la reconstruction sur le site de Pontchaillou est le scénario retenu en raison de son bilan avantages / inconvénients identifiés:

Mon appréciation sur ce point :

Je partage sur ce point l'avis de Rennes Métropole qui considère les résultats de l'étude d'impact qui a été conduite, l'élaboration du schéma directeur immobilier qui a fait l'objet d'une démarche participative et qui a été évalué par le comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers (COPERMO) et rappelle les enjeux organisationnels, sanitaires et urbains du projet.

Les enjeux, qu'ils soient relatifs au projet lui-même ou qu'ils concernent son impact environnemental, me paraissent appropriés et les solutions retenues aptes à y répondre.

Il conviendra toutefois de le vérifier régulièrement tout au long de la réalisation du programme (10 ans) en s'assurant que les avantages attendus sont obtenus et que les inconvénients ont été minorés par les mesures ERC mises en oeuvre.

2.2- L'étude d'impacts sur le milieu physique

Paysage et patrimoine. L'avenir des 3 sites que le CHU de Rennes quittera à terme (La Tauvrais, l'Hôtel-Dieu et l'hôpital sud) sera décidé par la ville de Rennes et Rennes Métropole.

Concernant le projet « Nouveau CHU », l'aspect visuel de chaque bâtiment n'est pas encore définitivement arrêté, mais on note déjà que la nouvelle organisation spatiale doit permettre d'effacer

le caractère labyrinthique actuel du site.

Nuisances sonores. La nouvelle hélistation sera implantée au niveau de la toiture du nouveau bâtiment CCI. Le choix de cette localisation permet d'être au plus proche des services de soins. Elle représente cependant une nouvelle source de bruit, certes ponctuelle, mais qui contribue fortement à la dégradation de l'environnement sonore du site. Une modélisation spécifique a estimé que les niveaux sonores lors du fonctionnement de l'hélicoptère pourront atteindre ponctuellement de 75 à 112 dB(A)⁴ et ce jusqu'à quatre fois par jour et être ainsi supérieurs aux émergences limites autorisées. Pour réduire les effets liés à l'hélistation, la conception du bâtiment qui accueillera cet équipement (le CCI) bénéficiera de renforcements de son isolation acoustique.

L'étude acoustique sera évaluée non seulement au niveau du bâtiment CCI mais aussi au niveau de chacun des bâtiments à proximité. L'évaluation des nuisances sonores demandera à être vérifiée a posteriori et figurer dans le ou les bilans de suivi prescrits conformément à l'article R122-13 du code de l'environnement.

Qualité de l'air. Plusieurs bâtiments destinés à la démolition renferment de l'amiante. Des mesures spécifiques sont définies, elles sont également attendues vis-à-vis des usagers du site et riverains, eux aussi susceptibles d'être exposés.

La maîtrise des conditions d'hygiène pendant la phase chantier (émissions de poussières par exemple) est explicitement traitée.

Le CHU de Rennes confirme son engagement à réaliser des mesures de qualité de l'air sur le site de Pontchaillou à la fin des opérations.

Gestion des eaux.

Bien que les systèmes de gestion des eaux pluviales du centre chirurgical interventionnel soient adaptés il n'est pas possible d'évaluer la gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'ensemble du projet et le CHU de Rennes confirme que l'étude d'impact sera complétée sur ce point.

Les dispositifs de prétraitement des eaux de laboratoire, blanchisserie, cuisines et cuves de décroissance pour les éléments radioactifs seront maintenus ou renouvelés et un dispositif de surveillance renforcée des substances chimiques dangereuses dans les eaux est à l'étude.

Afin de réduire les consommations d'eau potable, un plan d'action est en cours. Les consommations d'eau prévisionnelles du centre hospitalier devraient ainsi diminuer de 195 m³/an/lit à 145 m³/an/lit.

Rennes Métropole a émis un avis particulier sur ce sujet et indique que la collectivité sera en mesure de collecter, transporter et traiter l'ensemble des effluents issus du site. Il préconise aussi des aménagements concernant les eaux usées et les eaux pluviales.

2.3- L'étude d'impacts sur la biodiversité

Faune et avifaune. L'intérêt des espèces présentes sur le site est jugée faible. Cependant, ce site constitue un site de reproduction pour les martinets noirs.

Au regard des enjeux, des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement sont proposées et décrites dans le projet pour limiter les impact négatifs sur les espèces.

De plus, prenant en compte la remarque de la DDTM, une demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction de Martinet noir a été déposée.

Flore. Certains aménagements et/ou mesures étant présentés comme envisageables et/ou non planifiées (végétalisation des bâtiments, éradication du Buddleia, plan de gestion différenciée, nichoirs à chiroptères, limitation de l'éclairage nocturne...), des engagements sont pris sur ces points (buddleia, gestion différenciée, végétalisation du bâti, gîtes à chauves-souris, reptiles...).

2.4- L'étude d'impacts sur le milieu humain

Volet socio-économique. Le projet permettra au CHU de conforter sa place parmi les premiers établissements publics de santé sur le plan de l'attractivité et de la qualité des soins. Des services hospitaliers de pointe seront ainsi développés afin de donner aux patients les meilleurs soins possibles et au personnel un cadre de travail confortable et performant.

Le projet de reconstruction est également l'occasion de développer les nouveaux métiers de demain autour du soin mais également des autres enjeux tels que la logistique et le numérique.

Transport et mobilités. Le site de Pontchaillou est desservi par le métro en trois points et par un important réseau de bus. Le futur site sera aménagé de manière à offrir un accès direct et sécurisé aux usagers des transports en commun, notamment les personnes vulnérables.

Le site sera aménagé pour sécuriser et séparer le parcours des modes de transport doux (vélo, trottinette) des autres flux et faciliter leur accès et leur stationnement sur le site et il proposera des stations de recharge solaire.

Le CHU de Rennes dispose aujourd'hui sur son site d'une navette gratuite, elle sera confortée et une solution de type véhicule électrique et autonome pourrait être étudiée.

Le processus d'automatisation et le cantonnement des flux logistiques à des galeries de liaison enterrés dédiées participeront à une plus grande maîtrise de la filière de traitement des matières. En outre, la réflexion sur une flotte de véhicules logistiques électriques voire autonomes sera explorée.

Le site de Pontchaillou compte aujourd'hui environ 2 417 places de stationnement et prévoit à terme l'aménagement de près de 700 places supplémentaires.

Aux abords du site, les simulations de trafic montrent que les carrefours voisins sont en capacité d'absorber l'augmentation sauf en quelques points identifiés. Ces points seront traités en lien avec la collectivité.

En phase chantier, on note qu'un dispositif de gestion des déchets par aspiration sera installé, réduisant ainsi les déplacements de camions.

Gestion des déchets. Le futur CHU de Rennes produira à lui seul près de 2 150 tonnes de déchets soit l'équivalent produit à l'année par de plus de 4 600 habitants.

En cohérence avec la politique déchets de Rennes Métropole, le CHU de Rennes a élaboré son schéma directeur logistique de traitement de ses déchets.

On observera une incidence positive : des filières de collecte des déchets automatisées et donc facilitées, mais aussi des aspects à surveiller tels que l'augmentation de la production de déchets sur le site et une production de déchets, en phase travaux, dont certains potentiellement amiantés.

2.5- L'étude des dangers et de la sécurité

Risques naturels. Le risque de remontée de nappes est faible. L'impact potentiel du risque inondation sera pris en compte dans la conception des locaux, des galeries et ouvrages à construire en infrastructure. Ces précautions seront complétées à l'avancement des opérations par des relevés sur les secteurs de travaux.

Le site présente un potentiel radon de catégorie 3, des dispositions particulières sur la ventilation des locaux seront mises en place pour garantir un niveau de concentration en deçà des seuils recommandés.

Risques de pollution.

Un certain nombre de bâtiments existants, qui ont vocation à être démolis, intègrent des matériaux et sous-produits contenant de l'amiante. Ces ouvrages feront systématiquement l'objet de diagnostics.

Des campagnes de diagnostics complémentaires seront réalisées pour déterminer les concentrations de polluants et devront permettre de déterminer notamment le potentiel de revalorisation des terres excavées.

Incendie et secours. La sous-commission départementale de sécurité du SDIS a émis un avis favorable avec 8 préconisations simples.

2.6- La transition énergétique et le changement climatique

Climat. Considérant l'augmentation des épisodes de fortes chaleurs, une étude spécifique sera réalisée pour valider les dispositions visant à limiter les périodes d'inconfort thermique dans les bâtiments mais également en extérieur.

Vent. Les vents sont présents dans toutes les directions, le vent dominant venant du sud-ouest. Considérant la densification urbaine du projet, des études spécifiques seront réalisées pour analyser le comportement des vents et vérifier que cela ne crée pas de zones d'inconfort.

Ensoleillement. Il conviendra d'en tirer les bénéfices tout en évitant les effets négatifs notamment d'inconfort visuel. A ce titre, les typologies de revêtement intérieurs et extérieurs devront être sélectionnés considérant ce critère. Au-delà de la réflexion propre à chaque bâtiment, le CHU prendra en considération les effets des bâtiments les uns par rapport aux autres.

2.7- Les effets cumulés

L'analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets est détaillée dans l'étude d'impact. Plusieurs projets, initiés en parallèle du projet de reconstruction de l'Hôpital Pontchaillou, ont été repérés.

L'examen de ces projets sous leurs divers angles : vocation dominante du projet, dates de début et de fin des travaux, distance du projet, impacts sur l'environnement,... a permis d'alimenter la réflexion sur les mesures d'évitement, de réduction et de compensation intégrées au projet de reconstruction de l'Hôpital Pontchaillou.

On note des points positifs : la complémentarité des démarches de reconstruction de la ville sur la ville, de transports multi-modaux et en commun, ainsi que l'amélioration du rendement du réseau de chaleur, ... Mais aussi des points négatifs : augmentation du trafic routier, de la demande en énergie et de la production de déchets ainsi que les nuisances dues aux chantiers et au bruit.

2.8- La conformité aux plans, programmes, projets et schémas

L'étude d'impact a mis en perspective le projet ainsi que les documents qui s'appliquent à un niveau supérieur. Cela a permis de valider la bonne prise en compte ou la compatibilité des documents cadres par le projet. Il s'agit principalement du PLUi de Rennes Métropole, arrêté le 13 décembre 2018 (et des ses plans associés), du SDAGE Loire Bretagne, du SAGE Vilaine, du SRCAE et du SRCE Bretagne.

Le projet est compatible avec tous les documents cadres qui s'imposent au projet.

2.9- L'acceptabilité

Dans le cadre des dispositions prévues au Code de l'Environnement, le CHU de Rennes, en sa qualité de maître d'ouvrage, a souhaité s'engager dans une démarche de concertation publique préalable.

A ce titre, le CHU a sollicité à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour accompagner l'établissement dans cette concertation qui s'est déroulée sur les mois de mars, avril et mai 2020

Ce choix repose sur la volonté de présenter aux publics de l'établissement, citoyens, usagers ou professionnels, le projet « Nouveau CHU » au travers de sa démarche environnementale et de les associer à l'élaboration du projet sur son volet « accessibilité et aménagements urbains » et « services aux usagers, patients et accompagnants ». Le projet de construction du centre chirurgical et interventionnel y est présenté à cette occasion avec l'objectif d'illustrer les partis-pris techniques et architecturaux en matière environnementale.

Le CHU de Rennes s'adresse à la population de l'agglomération rennaise, du groupement hospitalier du territoire Haute-Bretagne, d'Ille et Vilaine ainsi qu'à celle du département des Côtes d'Armor et du département du Morbihan. Ce périmètre correspond à la zone d'attractivité de l'établissement.

À l'issue de la période de concertation, le bilan et le mémoire en réponse, rédigé par le CHU de Rennes, fixe les orientations et engagements pris par l'établissement à l'issue de cette concertation dont les premiers enseignements ont déjà été tirés pour le futur centre chirurgical et interventionnel et plus largement dans le cadre du projet de reconstruction.

Les premières propositions résultant de la concertation sont intégrées dans l'étude d'impact environnementale sur la base de focus spécifiques. Ils ne constituent que les prémices de l'important travail restant à mener sur l'ensemble des opérations. Le CHU souhaite poursuivre ces démarches de concertation comme cela a été fait sur les 5 dernières années avec des centaines de professionnels.

3. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Ce déroulement a été présenté par la première partie du rapport, j'en reprends ici les éléments marquants.

Monsieur le Conseiller délégué du Tribunal administratif de Rennes m'a désigné, le 28 août 2020, pour conduire cette enquête. L'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique, pris le 24 septembre 2020, en a défini les modalités d'organisation, dont la période d'enquête, du jeudi 15 octobre 2020 à 9h30 au lundi 16 novembre 2020 à 17h00, soit une durée de 31 jours pleins.

Un dossier d'enquête et un registre ont été tenus à la disposition du public, sous format papier, et sous forme numérisée, pendant toute la durée de l'enquête au point information de l'hôtel de Rennes Métropole, 4 avenue Henri Fréville à Rennes, siège de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture au public. Ce dossier était également consultable sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Urbanisme>.

Les mesures de publicité ont été effectuées de la façon suivante :

- Un avis au public faisant connaître l'ouverture, l'objet et les modalités de cette enquête a été affiché par le pétitionnaire en un endroit à proximité immédiate du site. Cet affichage, pendant la période du 24 septembre 2020 au 16 novembre 2020, a fait l'objet de 2 constats d'huissiers, datés du 30 septembre et du 26 octobre 2020.
- Un avis d'enquête a été affiché au siège de l'enquête, le point information de l'hôtel de Rennes Métropole, quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute sa durée. Cet affichage a fait l'objet d'un certificat d'affichage par Madame la Présidente de Rennes Métropole.
- Cet avis a également été publié sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Urbanisme>
- De plus, cet avis d'enquête a aussi fait l'objet de parutions dans la presse :
 - « 7 jours – Les petites affiches de Bretagne », les 25 et 26 septembre puis les 16 et 17 octobre 2020,
 - Ouest France, éditions d'Ille-et-Vilaine, le 29 septembre puis le 19 octobre 2020.

Au delà de ces obligations réglementaires, le site Internet du CHU, sous sa rubrique « nouveau CHU » et le site Internet de Rennes Métropole ont également informé les habitants de l'ouverture de cette enquête.

J'ai tenu 3 permanences au siège de l'enquête :

- le jeudi 15 octobre 2020 (9h30-12h30), ouverture de l'enquête publique,
- le lundi 9 novembre 2020 (9h30-12h30),
- le lundi 16 novembre 2020 (14h00-17h00), clôture de l'enquête publique.

Aucune personne ne s'est déplacée au cours de ces permanences. Si des personnes se sont déplacées en dehors des permanences, leur nombre n'a pas été comptabilisé.

Les observations et propositions du public pouvaient être formulées selon les modalités suivantes :

- au siège de l'enquête, sur le registre ouvert à cet effet ou par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur.
- par voie électronique à l'adresse : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr en précisant en objet : « Rennes PC CHU ».

Indépendamment de ces permanences, j'ai aussi rencontré :

- le 15 septembre 2020, dans les locaux du CHU, les responsables de ce projet dont Monsieur Frédéric Rimattei, directeur général adjoint du CHU, Monsieur Vivien Normand, directeur du projet, Monsieur Laurent Dumeige, directeur du patrimoine et de la sécurité et Monsieur Matthieu Cougolic, conducteur d'opérations « nouveau CHU » au sein de la direction du patrimoine et de la sécurité du CHU, pour une présentation détaillée du projet et de son contexte.
- le 13 octobre 2020, en préfecture, M. Jean-Philippe Huertas, de la DDTM, pour recueillir des informations de contexte.

Le commissaire enquêteur a eu, le 29 septembre 2020, une conversation téléphonique avec l'une des garantes qui ont veillé au bon déroulement de la concertation.

L'enquête publique relative à la demande de permis de construire déposée par le CHU de Rennes pour un centre chirurgical et interventionnel (CCI) sur le site de Pontchaillou sur la commune de Rennes n'a donné lieu à aucune observation, ni portée au registre, ni par courrier, ni orale.

La participation du public a été inexistante. Sans en être les seules raisons, on peut penser que le risque sanitaire et les mesures de confinement ajoutées à la difficulté de compréhension de ce dossier technique et d'accès par voie électronique peuvent l'expliquer pour partie.

D'autres raisons peuvent expliquer cette mauvaise participation. Parmi celles-ci, citons le fait qu'une concertation préalable se soit déroulée et l'absence de d'information « grand public » par le porteur de projet (article rédactionnel dans la presse régional par exemple) durant cette enquête.

J'ai présenté le procès-verbal de synthèse aux responsables du projet lors d'une réunion organisée le jeudi 19 novembre 2020 à 10 heures 15 dans les locaux du CHU. Le procès-verbal de synthèse définitif leur a ensuite été remis, par courrier électronique, le vendredi 23 novembre 2020.

Au 10 décembre 2020, soit 21 jours après la remise du procès-verbal de synthèse au maître d'ouvrage, son mémoire en réponse n'était pas parvenu au commissaire enquêteur, celui-ci n'a donc pas pu en disposer pour rédiger son rapport d'enquête.

J'ai remis mon rapport et mon avis dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

4. CONCLUSIONS

Mes conclusions se sont forgées à partir des éléments du dossier, de mon analyse du projet, des observations formulées et des réponses apportées par le pétitionnaire.
J'ai effectué cette analyse par thèmes (cf §).

A l'issue de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire un centre chirurgical et interventionnel (CCI) sur le site de Pontchaillou, à Rennes, en Ille-et-Vilaine, présentée par CHU de Rennes et qui s'est déroulée du 15 octobre au 16 novembre 2020 et pour la conduite de laquelle j'ai été désigné,

Après avoir :

- pris connaissance du dossier mis à la disposition du public, dont l'avis délibéré de la MRAe,
- entendu les responsables du projet,
- tenu 3 permanences,
- été deux fois sur le site,
- remis et commenté aux responsables du projet le procès-verbal de synthèse de l'enquête,
- examiné les réponses fournies par le CHU de Rennes, demandeur,
- analysé les différents thèmes caractérisant le projet.

J'estime que :

- L'enquête s'est déroulée conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2020.
- L'information réglementaire sur la conduite et les modalités de cette enquête publique a permis à la population d'en être avertie de façon satisfaisante.
- Le dossier d'enquête, clair et complet, a été diffusé selon les modalités prévues par l'arrêté préfectoral et a permis au public de comprendre le projet et ses enjeux.
- La durée de l'enquête (31 jours), le nombre et la durée des permanences (3 permanences de 3 heures) et les conditions d'accueil ont permis au public d'être informé, écouté et de faire valoir son avis durant l'enquête.

J'établis un bilan de ce projet :

Les avantages de ce projet sont :

- La concrétisation du schéma directeur immobilier qui répond à l'obsolescence du patrimoine et aux nombreuses difficultés dues à la dispersion géographique.
- Le projet, conçu à partir des parcours des patients (ambulatoire, plateau technique, hospitalisation), redonne une cohérence à l'organisation, traduite par la distribution spatiale des bâtiments. Le regroupement des activités sur un même site profitera aux patients.
- De plus le projet facilitera les partenariats avec les organismes scientifiques et universitaires, ils lui permettront de se maintenir à un haut niveau d'excellence.
- L'aspect « labyrinthique » du site sera effacé, ce qui facilitera le repérage spatial des patients et des visiteurs entre les trois espaces structurés (espace ambulatoire, plateau technique et espace des hospitalisations). Cette structuration apportera aussi un meilleur cadre de vie.
- Les liaisons avec les espaces voisins seront optimisées (l'esplanade hospitalo-universitaire, accès au métro par un parvis, parvis des urgences).

L'étude d'impacts a mis en évidence les points suivants :

- Déplacements : suppression des flux avec l'hôpital sud, réorganisation du stationnement sur le site,

- Cadre de vie : amélioration de la lisibilité du site, revalorisation paysagère et nouveau maillage pour les déplacements doux ;
- Biodiversité : diversification et densification végétale ;
- Risques : suppression de l'exposition à l'amiante par la démolition de bâtiments ;
- Déchets : collecte automatisée des déchets ;
- Energie : la performance des nouveaux bâtiments et le renouvellement du réseau de chaleur.

Le projet a aussi des impacts négatifs ou neutres :

Ces impacts sont pris en compte par des mesures pour les éviter, les réduire ou les compenser.

D'autres impacts nécessiteront une vigilance tout au long de la réalisation du programme :

- Déplacements : un plan de déplacement d'entreprise et le renforcement des liaisons douces doivent atténuer l'augmentation du trafic routier. Les flux dus aux chantiers seront organisés.
- Biodiversité : des nichoirs seront installés au profit des martinets noirs et une dérogation sera instruite.
- Nuisances et déchets dus au chantier, ils seront amoindries par la mise en place d'une charte chantier vert.

Concernant le trafic routier, l'étude, limitée aux abords du CHU, sera intégrée avec Rennes Métropole dans le dispositif plus global et, si nécessaire, des solutions seront mises en place pour les carrefours saturés ou en voie de le devenir. Pour réduire les flux de transport, une plate-forme logistique sera créée et le dispositif d'aspiration des déchets sera mis en place.

Concernant l'impact sonore de l'hélistation installée sur le toit du CCI. L'intérêt de l'hélistation est évident, il s'agira de prendre en compte les études acoustiques pour la conception du CCI mais aussi pour les façades des bâtiments environnants afin, in fine, d'obtenir des valeurs acceptables.

La concertation préalable mise en place par le CHU avec le concours de la CNDP a été considérée globalement satisfaisante et on observe que les dispositions présentées par le projet apportent globalement des réponses aux problématiques abordées lors de cette concertation. Il s'agira de poursuivre l'information et la communication lors des phases de définition précises et de réalisation du projet.

Le commissaire enquêteur :

B- AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Au terme de ce bilan, compte tenu des caractéristiques du projet, de ses enjeux, de son intégration prévisible dans son environnement et des engagements pris par le porteur de projet pour éviter, réduire ou compenser les impacts résiduels vis à vis de l'environnement, j'estime que le nombre et l'importance des avantages de ce projet l'emportent sur ses inconvénients.

J'émet donc un avis favorable à la demande de permis de construire un centre chirurgical et interventionnel sur le site de Pontchaillou à Rennes tel que présenté par CHU de Rennes et objet de cette enquête publique.

Cet avis favorable est accompagné de deux recommandations :

1- La plupart des réponses apportées par CHU de Rennes aux observations faisant état d'impacts négatifs ou incertains sont des engagements d'apporter ultérieurement des réponses concrètes. Par exemple : « *la conception des bâtiments sera adaptée aux contraintes acoustiques du site. Il serait judicieux d'intégrer dans l'évaluation, les effets de l'hélistation et d'adapter si besoin, les mesures de réduction acoustiques nécessaires.* » ; « *cette analyse est en cours, elle sera intégrée dans la nouvelle version de l'étude d'impact via une modélisation acoustique* ».

Il est admis que l'état actuel de définition du projet ne permet pas d'apporter à ce stade des réponses précises et concrètes étayant les engagements du CHU de Rennes.

Pour un meilleur suivi, il est recommandé d'établir un tableau récapitulatif qui rappellera ces engagements de façon synthétique, exhaustive et datée.

2- Les premières propositions résultant de la concertation préalable sont intégrées dans l'étude d'impact environnemental sur la base de focus spécifiques. Ils ne constituent que les prémices de l'important travail restant à mener sur l'ensemble des opérations. Le CHU souhaite poursuivre ces démarches de concertation comme cela a été fait sur les 5 dernières années avec des centaines de professionnels.

Le projet « nouveau CHU » et ainsi la construction du bâtiment CCI contribuera au bien public qu'est la santé de la population. A ce titre, il concerne donc le grand public, tout comme d'ailleurs son financement.

Pour construire l'acceptation par les habitants et en particuliers les riverains, des nombreux intérêts du projets mais aussi des contraintes qu'ils auront à subir en phase de travaux (poussières, trafic de camions, ...) et en fonctionnement stabilisé (saturation des carrefours, impacts de l'hélistation, ...), il est recommandé d'aller collecter les attentes, avis et propositions du grand public et des riverains, les absents de la concertation préalable et de l'enquête publique. Ce travail d'information et de dialogue se faisant par l'utilisation des dispositifs mis en place par la ville de Rennes (élus et comités de quartier).

Dans le même esprit il est recommandé de poursuivre la concertation avec les diverses catégories de publics et parties prenantes durant toute la vie du projet.

Le commissaire enquêteur : Guy Appéré